

NAVIGATION – BONNES PRATIQUES

❖ **Inspection et lavage** : Afin d'empêcher la propagation d'espèces envahissantes telles le **MYRIOPHYLLE À ÉPIS**, il est TRÈS IMPORTANT DE BIEN INSPECTER ET DE LAVER SON EMBARCATION avant la mise à l'eau. Cette inspection doit être faite pour **TOUS LES TYPES D'EMBARCATION** qu'il s'agisse d'un kayak ou d'une embarcation motorisée.

❖ **Le bruit** : Le bruit nuit à la quiétude de bien des riverains et vacanciers. Lors de la pratique de vos activités, il est important de :

- **Maintenir le volume de votre radio à une faible intensité**
- Éviter les bruits inutiles et répétés lors de la conduite de votre embarcation (virages serrés, sauts de vagues, acrobaties....)

❖ **La vitesse des embarcations** :

Toute embarcation doit naviguer à une **vitesse adéquate afin d'assurer la sécurité des passagers et des autres utilisateurs du plan d'eau** ainsi que pour limiter son **impact sur l'environnement**, qui se fait entre autres, par la production de **vagues érodant les rives**. Lors de l'utilisation de votre embarcation, il est important de :

- Naviguer à **faible vitesse (moins de 10 km/h)** lorsque vous êtes à **moins de 30 mètres de la rive**;
- Préférer un départ et une arrivée **perpendiculaire à la rive**;
- **Réduire la vitesse dans les baies**;
- Éviter de naviguer dans les **endroits peu profonds** où l'on retrouve des **plantes aquatiques** en grand nombre pour **éviter leur propagation**;
- Manœuvrer votre embarcation de façon à **respecter les autres usagers et l'environnement** (attention aux vagues, encerclements, chavirements, déversements, etc.);
- Pour les activités nautiques impliquant des motomarines, « wakeboat », gros bateaux et embarcations rapides, **naviguer dans les secteurs d'eau profonde**;
- Lorsque vous pratiquez des **activités de remorquage**, assurez-vous qu'il y ait à bord de l'embarcation une **vigie autre que le conducteur**.



❖ **La bonne conduite** :

À bord de votre embarcation, il est important de :

- Respecter les **priorités de passage des nageurs et des embarcations non motorisées** lors de vos déplacements;
- Circuler **le plus loin possible** (respecter une bande d'au moins 30 mètres) **des baigneurs, pêcheurs et autres embarcations non motorisées**;
- Ajuster votre conduite selon l'affluence au plan d'eau; faites preuve de courtoisie et de prudence;
- Éviter la conduite intempestive;
- S'assurer que votre **embarcation soit en bon état et contient le matériel de sécurité exigé et nécessaire**;
- Respecter **les règles de sécurité nautique**;
- Posséder **le permis de conducteur d'embarcation de plaisance** et l'avoir en votre possession lors de votre conduite;